



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 mai 2012
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation dans la zone d'Abyei

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application des dispositions du paragraphe 15 de la résolution 2047 (2012) du Conseil de sécurité, dans lequel le Conseil a prié le Secrétaire général de continuer de l'informer tous les 60 jours des progrès de la mise en œuvre du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et de continuer de porter à son attention toute violation grave de l'Accord concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei, conclu le 20 juin 2011 à Addis-Abeba entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan. Il fournit également des informations sur l'exécution des tâches confiées à la FISNUA en application de la résolution 2024 (2011) du Conseil relative au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Enfin, ce rapport fait le point de la situation dans la zone d'Abyei, du déploiement de la FISNUA et des opérations qu'elle a conduites depuis mon rapport précédent publié le 23 mars 2012 (S/2012/175).

II. Situation sur le plan de la sécurité

2. Durant la période considérée, la situation est restée calme mais imprévisible du fait des tensions suscitées par le maintien de troupes non autorisées dans la zone d'Abyei, en violation de l'Accord du 20 juin 2011, de l'incapacité des parties à mettre en place l'Administration de la zone d'Abyei, de la poursuite de la migration à grande échelle de nomades de la tribu misseriya et du retour progressif de déplacés de la tribu ngok dinka. Elle a également été aggravée par le conflit à la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud.

3. Au 15 mai 2012, les forces armées et les services de police soudanais, soit de 400 à 500 hommes, ont maintenu leur présence dans la zone située au nord du fleuve Kurr/Bahr el-Arab, dans la ville d'Abyei, à Goli, à Baloom et dans la zone de Diffra. La FISNUA a continué de surveiller et de contrôler le respect par les forces armées soudanaises de l'engagement qu'elles ont pris à la demande de la mission de réduire leurs déplacements au nord de la ville d'Abyei et de les limiter à la journée en utilisant seulement la route principale et en évitant d'effectuer des tâches opérationnelles.



4. L'escalade du conflit frontalier entre le Soudan et le Soudan du Sud pendant la période à l'examen a été à l'origine de plusieurs incidents à l'intérieur de la zone d'Abyei. Le 31 mars, la FISNUA a repéré un aéronef qui avait pénétré dans l'espace aérien de la zone d'Abyei en provenance du nord-est et via Dumboloya. Poursuivant sa route en direction du sud, il a décrit deux cercles au-dessus de Tejalei avant de repartir vers le nord et de larguer quatre bombes à environ un à deux kilomètres au sud de la base opérationnelle de compagnie de la FISNUA, à Um Khariet. Un civil a été blessé pendant l'incident et soigné dans le quartier général de la Force intérimaire. Le Gouvernement soudanais a reconnu sa responsabilité et présenté des excuses à la FISNUA pour cet incident.

5. Le 13 avril au matin, environ 1 800 soldats de l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) provenant de l'État de l'Unité au Soudan du Sud ont pénétré dans la zone d'Abyei par le flanc est via l'axe de Thurpader-Shegag. La FISNUA a arrêté la force à environ 20 kilomètres au sud-est d'Um Khariet, l'empêchant de mettre à exécution son plan qui était d'aller à Heglig, dans l'État du Kordofan méridional (Soudan), en traversant la zone d'Abyei. Le même jour, le Chef de mission de la FISNUA, le général de corps d'armée Tadesse Werede Tesfay, s'est rendu à Djouba (Soudan du Sud), pour demander au Haut commandement du SPLA de retirer ses troupes de la région d'Abyei et de n'entreprendre aucune action qui pourrait aggraver la situation sur le plan de la sécurité en général. Le retrait a commencé dans l'après-midi de la même journée et s'est achevé dans la matinée du 14 avril. En outre, le 19 avril, la Force intérimaire a intercepté 22 membres de la SPLA près de Cwein dans le sud-est de la zone d'Abyei et les a redirigés vers l'État de l'Unité (Soudan du Sud).

6. Le 15 avril, environ 300 éléments de la milice des Forces de défense populaire ont pénétré dans la zone d'Abyei en provenance d'El-Muglad dans l'État du Kordofan méridional (Soudan). La milice s'est arrêtée dans la zone de Mekines, au nord-est des installations pétrolières de Diffra dans le nord d'Abyei. Au 17 avril, la milice disposait d'environ 6 000 éléments, dont 2 000 à peu près étaient armés. Le 18 avril, à l'issue du dialogue engagé par la FISNUA avec le Gouvernement soudanais et des éléments des Forces de défense populaire sur le terrain, tous les membres de la milice se sont retirés de la zone d'Abyei. Toutefois, la Force intérimaire a observé que certains jeunes associés aux Forces de défense populaire et qui résidaient dans la zone d'Abyei étaient simplement rentrés dans leurs villages. Le 19 avril, la FISNUA a intercepté un déplacement non autorisé de 45 membres des Forces armées soudanaises près de Dahilop dans le centre d'Abyei et les a redirigés vers le nord. Le 29 avril, une patrouille de la FISNUA a signalé la présence de 77 jeunes armés de fusils d'assaut AK-47 neufs à Kadama dans la région frontalière entre la zone d'Abyei et les États de l'Unité et de Warrap au Soudan du Sud. À la demande de la Force intérimaire, les jeunes se sont immédiatement retirés de la zone.

7. Conformément à la feuille de route du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine du 24 avril 2012, le Gouvernement sud-soudanais a retiré ses effectifs de police de la zone d'Abyei le 10 mai. Avec l'appui logistique de la FISNUA, près de 700 membres des services de police du Soudan du Sud ont été transférés à Mayen Abun et à Ajak Kuac dans le comté de Twic de l'État de Warrap (Soudan du Sud). Lors d'une cérémonie organisée le même jour, l'Inspecteur général de la police du Soudan du Sud a annoncé le retrait des services de police sud-soudanais de la zone d'Abyei et a ordonné aux policiers de ne pas porter d'uniforme ou d'arme lorsqu'ils rendaient visite à leur famille dans la zone d'Abyei.

L'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) a maintenu son quartier général de brigade à Mijan Kol, à environ 3 kilomètres au sud d'Agok et de la frontière avec la zone d'Abyei, telle que définie le 9 novembre 2011.

8. À partir du 15 mai, les Misseriya ont commencé leur transhumance vers le nord avec des millions de têtes de bétail, quittant les sources d'eau et les pâturages de la zone d'Abyei et de l'État de l'Unité au Soudan du Sud. Ce retour vers le nord s'est jusqu'à présent effectué dans le calme et de manière ordonnée. La présence de voleurs de bétail constitue l'une des menaces les plus fréquentes pendant cette période dans la zone d'Abyei. Le 14 mai, la FISNUA a arrêté et désarmé 46 voleurs de bétail présumés et récupéré leur butin volé aux Ngok Dinka à proximité de Rhadiya, d'Um Khariet et de Danga.

9. En raison de la détérioration de la situation sur le plan de la sécurité dans l'État de l'Unité et de la sécurité relative fournie par la FISNUA dans la zone d'Abyei, la transhumance des Misseriya a commencé plus tôt que d'habitude en 2012. Début mai, les nomades ont été contraints de se rendre sur des terres essentiellement habitées par des Ngok Dinka dans le sud-est de la zone d'Abyei pour accéder à l'eau et aux pâturages. À cet égard, pendant la période considérée, plus de 4 000 déplacés du comté d'Abiemnom dans l'État de l'Unité ont été réinstallés à Rumanier, également dans le sud-est de la zone d'Abyei.

10. Afin de prévenir la violence intercommunautaire, la FISNUA a poursuivi le dialogue avec les responsables des communautés misseriya et ngok dinka sur la nécessité d'éviter tout acte provocateur ou hostile qui pourrait perturber la migration des nomades et le retour des déplacés dans le calme et l'ordre. Le déploiement complet de la Force intérimaire, l'augmentation de ses patrouilles de jour et de nuit qui sont passées à 80 en moyenne par jour, le maintien des postes de contrôle et l'action des comités mixtes de sécurité qui rassemblent des officiers de la Force intérimaire et des responsables communautaires ont permis à celle-ci d'être plus efficace et de mieux prévenir les accrochages au niveau local.

11. Pendant la période à l'examen, le Service de la lutte antimines des Nations Unies, ses équipes sous contrat et une équipe de déminage de la FISNUA ont poursuivi leurs opérations afin d'appuyer tant la Force intérimaire que les activités des organismes humanitaires. Les équipes polyvalentes du Service de la lutte antimines ont continué d'enlever les restes explosifs de guerre dans les villages abandonnés pendant le conflit de mai 2011. L'action a porté essentiellement sur le déminage des zones où se trouvent des établissements de santé, des écoles et des points d'eau afin d'assurer la sécurité des habitants et des organismes humanitaires travaillant dans ces endroits. À ce jour, tous les villages situés le long des routes entre Banton et Rumanier, Abyei et Marial Achak, Wanchuk et Dokura, Todach et Kuthakou ainsi que les villages de Galar, Piul et Mading ont été déminés. L'équipe de déminage de la FISNUA a axé ses efforts sur les anciens camps de la SPLA à Noong, Tejalei et Todach autour desquels la présence de mines antipersonnel et antichar a été signalée. Le déminage n'a pas commencé dans la ville d'Abyei elle-même, où la surface concernée dépasse les 7 millions de mètres carrés.

12. Suite à l'explosion d'une mine le 20 mars, qui a détruit un camion de la FISNUA sans faire de blessés, deux routes au nord de Tejalei ont été fermées à la circulation. Cela étant, il est toujours possible d'accéder à Tejalei ou à tout autre village car les autres routes sont restées ouvertes. Malgré cet incident, le Service de la lutte antimines a estimé que les mines et les engins non explosés ne devraient pas

entraver les activités des organismes humanitaires ou de la Mission, même si la menace n'était pas entièrement éliminée.

III. Évolution de la situation politique

13. La question du statut définitif de la zone d'Abyei n'est toujours pas réglée, alors que l'application de l'Accord du 20 juin 2011 n'a que très peu progressé pendant la période à l'examen. De plus, en raison des tensions et des accrochages constants entre les deux pays, le Comité mixte de contrôle d'Abyei, seul organe prévu par l'Accord du 20 juin 2011 actuellement en fonctionnement, ne s'est pas réuni. La quatrième réunion de ce comité, qui avait été reportée au 12 avril, a été reportée une troisième fois sur demande du Gouvernement soudanais, qui a invoqué des raisons de sécurité dues à l'éclatement du conflit frontalier. Le Facilitateur de l'Union africaine auprès du Comité mixte a poursuivi les consultations avec les parties afin de déterminer une date pour la quatrième réunion.

14. Alors que la session plénière du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité prévue pour le 30 mars a été retardée en raison des heurts aux frontières, les parties se sont réunies au niveau ministériel à Addis-Abeba, le 4 avril. À cette occasion, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine a présenté aux deux gouvernements une décision commune en six points en vue de réduire les tensions entre la République du Soudan et la République du Soudan du Sud. Ce projet de décision visait à réaffirmer l'engagement des parties à poursuivre les négociations dans un esprit de coopération et de partenariat, comme convenu lors du dernier cycle de négociations qui a eu lieu le 7 mars. Les parties s'engageraient ainsi à cesser immédiatement les hostilités, à reprendre les négociations de bonne foi, et à mettre en œuvre tous les accords et décisions du Mécanisme conjoint, y compris le mémorandum d'accord sur la non-agression et la coopération signé à Addis-Abeba le 10 février. Elles s'engageraient également à activer immédiatement le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Alors que le Soudan du Sud s'est déclaré prêt à signer le projet de décision, le Gouvernement soudanais a indiqué qu'il aurait besoin de consultations plus approfondies à Khartoum avant de le signer.

15. Pour ce qui est des nouvelles tâches confiées à la FISNUA en vue d'appuyer le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, les heurts à la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud, y compris les bombardements par les Forces armées soudanaises et l'occupation de Heglig par la SPLA, ont empêché la mise en œuvre de l'Accord conclu le 29 juin 2011 entre les deux gouvernements sur la sécurité des frontières et le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité ainsi que de l'Accord relatif à la Mission d'appui au contrôle de la frontière conclu le 30 juillet 2011.

IV. État d'avancement du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

16. Du fait de la situation critique qui prévaut sur le plan de la sécurité à la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud, la FISNUA a poursuivi les préparatifs pour faciliter la mise en œuvre de son mandat consistant à appuyer le Mécanisme conjoint, comme demandé dans la résolution 2024 (2011) du Conseil de sécurité.

La Force intérimaire et le Département des opérations de maintien de la paix, en coopération avec la MINUSS et la MINUAD, ont effectué une mission d'évaluation des besoins les 4 et 5 avril. Cette mission couvrait Renk, Palaug, Melut, Thar Jath et Bentiu. Elle a permis d'identifier les principaux besoins opérationnels dans les domaines de génie, du contrôle des mouvements, de l'aviation, de l'intendance des transports terrestres, des communications et de la sécurité.

17. Comme il était urgent d'activer le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, le Gouvernement éthiopien a accepté la proposition faite par la FISNUA d'utiliser la localité d'Assosa (Éthiopie) comme siège provisoire du Mécanisme. Celui-ci pourrait ainsi être immédiatement opérationnel en attendant que les parties trouvent un accord sur les questions encore en suspens, notamment celles concernant son siège permanent, la zone frontalière démilitarisée de sécurité et la carte de référence. Les moyens humains et logistiques déployés à Assosa seraient progressivement redéployés vers les sites approuvés par le Mécanisme. Les 6 et 7 mai, le Chef de Mission s'est rendu à Khartoum et à Djouba pour convaincre les responsables soudanais et sud-soudanais de la nécessité de déployer rapidement des observateurs nationaux, d'approuver la liste des observateurs internationaux et de leur délivrer les visas nécessaires.

V. Situation humanitaire

18. La majorité des plus de 110 000 Ngok Dinka qui ont fui la zone d'Abyei sont toujours déplacés et sont peu disposés à retourner dans leurs villages du fait de la présence constante et non autorisée de membres des forces armées soudanaises et de la pénurie d'aide alimentaire et de sources de revenus. Toutefois, le retour progressif des déplacés ngok dinka dans la zone d'Abyei s'est poursuivi pendant la période à l'examen. Au 1^{er} mai, la FISNUA a indiqué que plus de 6 000 déplacés ngok dinka étaient rentrés dans leurs villages dans la zone d'Abyei, y compris dans la ville d'Abyei et dans les villages de Wunrok, Dungoup, Tejalei et Marial Achak au nord. Parmi ceux-ci, 200 sont retournés dans la ville d'Abyei pendant la période considérée. La Force intérimaire a constaté que les déplacés préparaient leurs terres dans plusieurs zones en vue de les cultiver pendant la saison des pluies. Les organismes des Nations Unies n'ont pas été en mesure de vérifier ces retours dans la plupart de la zone d'Abyei. Cependant, comme déjà signalé, l'accès s'améliore peu à peu grâce aux activités de déminage. L'assistance humanitaire aux Ngok Dinka se poursuit, axée essentiellement sur la zone d'Agok et l'État limitrophe de Warrap au Soudan du Sud.

19. En avril, 112 000 déplacés ont reçu des rations alimentaires mensuelles du Programme alimentaire mondial (PAM) et de ses partenaires dans la zone d'Abyei et dans l'État de Warrap. Avec l'aide de ses partenaires, le PAM a mené des activités de vérification des déplacés dans les zones autour d'Agok du 16 au 20 avril et dans l'État de Warrap (Soudan du Sud) du 23 au 26 avril. Des stocks pour aider la population pendant les mois de juillet à septembre ont été préalablement constitués dans trois emplacements de la zone d'Abyei et cinq autres dans l'État de Warrap (Soudan du Sud).

20. Entre-temps, pendant la période à l'examen, les partenaires humanitaires ont fourni des tentes aux communautés tandis que la Force intérimaire les alimentait en eau. Les partenaires en charge de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène ont évalué les besoins dans la ville d'Abyei et distribué du savon dans le cadre de leurs

activités de promotion de l'hygiène. Les partenaires sanitaires ont continué de fournir des services et un appui nutritionnel au moyen de cliniques mobiles dans les villages situés au nord du fleuve Kiir/Bahr-el Arab. Les partenaires en charge de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance ont distribué des graines et des outils agricoles à environ 15 000 personnes dans des villages autour d'Agok. Dans la ville d'Abyei ainsi que dans la partie nord de la zone d'Abyei, les partenaires en charge de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, notamment l'Organisation internationale pour les migrations, ont remis en état des puits et des réservoirs d'eau à l'intention des nomades misseriya et de leur bétail. Les agences humanitaires ont également apporté une aide aux déplacés de l'État de l'Unité (Soudan du Sud) installés à Rumamier, en leur fournissant des services de santé et des produits non alimentaires. Les partenaires de l'UNICEF dans la zone ont continué d'enregistrer les enfants séparés de leurs parents et de rechercher les familles.

VI. Protection des civils

21. La FISNUA a continué d'appliquer sa stratégie de protection des civils afin que la migration des nomades et le retour des déplacés s'effectuent dans le calme et en bon ordre tout en appuyant et en encadrant les activités des comités mixtes de sécurité. Cette stratégie se fonde sur un dispositif de suivi, d'évaluation et d'alerte rapide, des patrouilles diurnes et nocturnes, la promotion du dialogue intercommunautaire au niveau local, la réconciliation avec la participation des chefs traditionnels des Misseriya et des Ngok Dinka pour préparer les conférences prévues sur la coexistence pacifique, et des échanges avec les responsables des Gouvernements soudanais et sud-soudanais.

22. Le Chef de mission a également poursuivi le dialogue avec les autorités locales dans les États de Bahr el-Ghazal du nord, de l'Unité et de Warab pour faciliter la migration dans le calme et en bon ordre des Misseriya vers le Soudan du Sud. Les 8 et 9 avril, il a rencontré les gouverneurs des trois États pour discuter avec eux de l'urgente nécessité d'améliorer l'accès des Misseriya à l'eau et aux pâturages dans ces États, préparer leur retour vers le nord et encourager le dialogue intercommunautaire. Afin d'éviter de possibles incidents lors des migrations inverses vers le nord, la Force intérimaire a mis au point puis appliqué une stratégie pour faciliter une migration dans le calme et dans l'ordre. Dans le cadre de cette stratégie, la Force intérimaire a consulté les communautés locales sur la question et identifié d'éventuels voleurs de bétail et autres saboteurs possibles du processus.

23. Au cours de la période à l'examen, le conflit frontalier entre le Soudan et le Soudan du Sud et ses répercussions éventuelles sur la zone d'Abyei ont constitué l'une des principales préoccupations en termes de protection des civils. Outre les bombardements aériens près d'Um Khariet le 31 mars et les incursions de la SPLA et des Forces de défense populaires dans la zone d'Abyei, la population locale à Agok a fait part à la FISNUA de sa préoccupation concernant les bombardements aériens dans l'État limitrophe de l'Unité. Afin de limiter les risques accrus de heurts entre les communautés et tout débordement éventuel dans la zone d'Abyei, la Force intérimaire a mis en place une série de mesures préventives. Celles-ci comprenaient des consultations politiques soutenues avec les autorités soudanaises et sud-soudanaises concernées afin qu'elles s'engagent à éviter toute action susceptible de menacer la sécurité dans son ensemble dans la zone d'Abyei et à retirer les forces encore présentes, ainsi que des échanges suivis avec les chefs des communautés

misseriya et ngok dinka afin de les convaincre de la nécessité de renoncer à tout acte susceptible de déclencher un conflit intercommunautaire. En outre, la FISNUA a surveillé de près le déplacement des groupes armés non autorisés afin d'empêcher toute incursion dans la zone d'Abyei, elle a désarmé les personnes ou groupes locaux trouvés en possession d'armes et renforcé sa présence militaire, notamment par le repositionnement de ses troupes.

24. Pendant la période à l'examen, aucun fait nouveau n'a été enregistré en ce qui concerne l'application des dispositions du paragraphe 10 de la résolution 1990 (2011) du Conseil de sécurité sur le contrôle du respect des droits de l'homme dans la zone d'Abyei.

VII. Déploiement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

25. Au 1^{er} mai, la composante militaire de la FISNUA comprenait 3 881 hommes sur les 4 200 autorisés (voir les annexes I et II). Les 319 autres seront déployés au sein de l'unité aérienne de la FISNUA et du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Dans le secteur nord, le deuxième bataillon s'est déployé en compagnies dans les bases d'opérations de Diffra, de Todach, d'Um Khariet et de Leu, avec une section à Tejalei. Dans le secteur centre, le premier bataillon s'est déployé en compagnies dans les bases d'opérations du quartier général d'Abyei et de la ville d'Abyei ainsi que de Dungoup, avec des sections à Noong, à Alal et à Wunrok. Dans le secteur sud, le troisième bataillon s'est déployé en compagnies dans les bases d'opérations d'Agok, de Banton, de Marial Achak et d'Athony, avec des sections à Lopong/Luffong, Kolognal et Banton Bridge (voir l'annexe II). Les secteurs nord et centre ont été renforcés respectivement par un escadron de chars et une batterie d'artillerie de campagne.

26. Compte tenu de la migration en cours dans le sud-ouest et à l'est de la zone d'Abyei et du retour d'un certain nombre de personnes déplacées au nord du fleuve Kiir/Bahr el-Arab, la FISNUA s'est déployée dans la plus grande partie de la zone d'Abyei, dans la limite des moyens à sa disposition, et a effectué de longues patrouilles de jour et de nuit, avec des véhicules blindés de transport de troupes pour dissuader toute menace contre la sécurité, être plus visible et faciliter la migration et le retour des déplacés dans le calme et l'ordre. Aucune restriction à la liberté de circulation n'a été signalée et les forces armées et de police soudanaises ainsi que les services de police du Soudan du Sud se sont montrés bien disposés à l'égard de la FISNUA. Afin de renforcer sa visibilité, d'accroître sa crédibilité et l'effet de dissuasion, deux hélicoptères tactiques ont été déployés dans la zone de la mission le 4 mai.

27. L'absence de progrès dans la mise en œuvre de l'Accord du 20 juin 2011, y compris le fait que l'on ne soit pas arrivé à mettre sur pied l'Administration de la zone d'Abyei, constitue toujours un obstacle majeur à la mise en place du Service de police d'Abyei. La création du Service de police d'Abyei sous l'autorité de l'Administration d'Abyei demeure absolument indispensable.

VIII. Appui à la mission

28. Suite à la décision prise le 3 mars par le Gouvernement soudanais de délivrer des visas à 28 membres du personnel civil des Nations Unies et à 51 sous-traitants, trois membres du personnel civil des Nations Unies se sont rendus à Khartoum le 16 avril et ont obtenu des visas de séjour le 17 avril. Un deuxième groupe composé de sept membres du personnel civil des Nations Unies et de cinq sous-traitants s'est rendu à Khartoum le 22 avril et a reçu des visas de séjour au Soudan le 29 avril. En outre, 33 observateurs militaires et 24 officiers d'état-major ont reçu des visas d'entrée et sont en cours de déploiement dans la zone de la mission.

29. La mission a accru sa capacité de stockage, afin de pouvoir entreposer des denrées alimentaires non périssables pour une période d'au moins trois mois. Toutefois, pendant la prochaine saison des pluies, les aliments devront encore être acheminés par avion depuis Wau (Soudan du Sud) en raison de la détérioration des routes qui se produit tous les ans entre Wau et Abyei, avec des incidences importantes sur l'utilisation des moyens aériens et sur le budget. En ce qui concerne les neuf conteneurs de produits alimentaires détenus à Port-Soudan par les autorités soudanaises depuis septembre 2011, la totalité des produits alimentaires qu'ils renfermaient était périmée et a été détruite sur place.

30. En partie à cause des retards dans la délivrance de visas (entrée et séjour) par le Gouvernement soudanais, la FISNUA souffre d'une pénurie de compétences dans les fonctions d'appui essentielles, ce qui explique que la plupart de son personnel est encore logé sous des tentes. Des mesures ont été prises pour construire autant d'installations que possible avant que la saison des pluies ne commence et empêche tous travaux de construction.

IX. Incidences financières

31. Par sa résolution 66/241, l'Assemblée générale a ouvert, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, un crédit de 175 500 000 dollars destiné à financer le fonctionnement de la FISNUA. Le coût du fonctionnement de la mission au-delà du 30 juin 2012 serait limité aux montants approuvés par l'Assemblée générale.

32. Au 14 mai 2012, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la FISNUA atteignait 18,8 millions de dollars. Le montant total des contributions non réglées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix à cette date s'élevait à 1 393,3 millions de dollars.

33. À la même date, les remboursements au titre du coût des contingents et du matériel appartenant aux contingents pour la période allant jusqu'au 29 février 2012 et au 31 décembre 2011, respectivement, ont été effectués, conformément au calendrier trimestriel des paiements.

X. Observations et recommandations

34. Les relations entre les Gouvernements soudanais et sud-soudanais se sont considérablement détériorées depuis mars lorsqu'ils sont convenus de mener leurs négociations dans un esprit de coopération et de partenariat. Les combats à la

frontière ont porté un coup sévère aux efforts persistants déployés par les deux gouvernements, avec le soutien du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, de mon Envoyé spécial et du Chef de mission de la FISNUA en vue de la mise en œuvre efficace des accords du 20 juin, du 28 juin et du 30 juillet.

35. Je me félicite de l'annonce par les Gouvernements soudanais et sud-soudanais dans laquelle ils acceptent la feuille de route du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en date du 24 avril 2012. Je les exhorte à cesser immédiatement les hostilités et à s'employer à résoudre tous les différends encore en suspens par la voie du dialogue et de la négociation pacifique, conformément à la feuille de route et à la résolution 2046 (2012) du Conseil de sécurité datée du 2 mai.

36. La mise en place et le fonctionnement effectif du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière permettent aux parties de disposer d'un outil important qu'elles doivent exploiter pour établir la confiance et éviter de nouvelles violences. Je prie instamment les deux gouvernements de pourvoir aux besoins nécessaires à son activation et non encore satisfaits. Par ailleurs, une fois activé, le Mécanisme conjoint ne pourra fonctionner efficacement que s'il peut compter sur leur coopération soutenue pour assurer le déploiement rapide des observateurs nationaux et la circulation sans entrave de tous les observateurs internationaux, y compris la délivrance de visas d'entrée et de séjour.

37. La fragilité de la situation sur le plan de la sécurité en général dans la zone d'Abyei ne s'améliorera pas tant que le Gouvernement soudanais ne retirera pas ses forces conformément à la résolution 2046 (2012) et à la feuille de route du Conseil de paix et de sécurité. Les reports multiples de la quatrième réunion du Comité mixte de contrôle d'Abyei ont mis un frein à la dynamique créée par l'adoption de plusieurs décisions encourageantes prises lors de sa troisième réunion les 18 et 19 janvier 2012. Tous les efforts devraient être faits pour permettre la tenue de la quatrième réunion sans plus tarder.

38. Il est également urgent de mettre en place l'Administration d'Abyei. L'absence d'administration et de services de police d'Abyei rend la tâche de la FISNUA beaucoup plus difficile car celle-ci n'a pas reçu le mandat de maintenir l'ordre et fournir les services nécessaires pour que le retour des déplacés et la transhumance des nomades s'effectuent en bon ordre. Ce problème est particulièrement aigu dans la zone d'Agok depuis le retrait des services de police du Soudan du Sud. Un scénario identique pourrait également se produire dans la ville d'Abyei en cas de retour plus important des déplacés après le retrait des Forces armées soudanaises. Face à ce problème, je prie instamment les Gouvernements soudanais et sud-soudanais de continuer à collaborer étroitement avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, ainsi qu'avec mon Envoyé spécial et le Chef de mission de la FISNUA, en vue de trouver des dates convenables pour la tenue de la prochaine réunion du Comité mixte de contrôle d'Abyei.

39. Je félicite la FISNUA pour son engagement constant avec les communautés misseriya et ngok dinka en vue de garantir la migration et le retour dans le calme et en bon ordre et d'instaurer les bases d'un dialogue intercommunautaire différé depuis trop longtemps. Néanmoins, pour que le dialogue intercommunautaire et le processus de réconciliation deviennent une réalité irréfutable, il est absolument indispensable que les Gouvernements soudanais et sud-soudanais apportent un appui politique sans faille aux processus de retour et de migration et prennent toutes les mesures nécessaires pour améliorer les conditions de vie des deux communautés.

J'engage les deux gouvernements à travailler en étroite collaboration avec les organismes humanitaires concernés et la FISNUA pour définir des modalités concrètes afin d'assurer l'accès libre et sans entrave des travailleurs humanitaires à toutes les communautés touchées dans la zone d'Abyei. De même, les deux gouvernements devraient traduire les décisions du Comité mixte de contrôle d'Abyei par des mesures concrètes afin d'instaurer un cadre de dialogue régulier entre le Comité et les équipes de pays des Nations Unies au Soudan et au Soudan du Sud, et créer une Équipe spéciale intergouvernementale sur l'aide humanitaire.

40. Enfin, je voudrais remercier le Gouvernement éthiopien pour son soutien indéfectible à la FISNUA. Je remercie également mon Envoyé spécial, Haile Menkerios, ainsi que le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, dirigé par Thabo Mbeki, pour les efforts incessants qu'ils ont déployés afin d'aider les deux parties à aplanir leurs divergences persistantes sur les modalités pratiques de l'application des divers accords qu'ils ont signés. En outre, je voudrais exprimer toute ma reconnaissance au Chef de mission, le général de corps d'armée Tadesse Werede Tesfay ainsi qu'au personnel de la FISNUA qui poursuivent leurs efforts dans des conditions souvent très difficiles en vue d'améliorer la paix et la stabilité dans la zone d'Abyei, de faciliter le retour des déplacés et la migration des nomades dans le calme et l'ordre, et de promouvoir un dialogue intercommunautaire durable.

Annexe I

**Composition de la composante militaire de la Force
intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei,
y compris le Mécanisme conjoint de vérification
et de surveillance de la frontière**

<i>Pays</i>	<i>Statut</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>
Bénin	Experts en mission	1		1
Bolivie	Experts en mission	1		1
Éthiopie	Experts en mission	147	6	153
	Contingent militaire	3 604	199	3 803
Fédération de Russie	Experts en mission	2		2
Ghana	Experts en mission	1		1
Guatemala	Experts en mission	1		1
Inde	Experts en mission	2		2
Indonésie	Experts en mission	1		1
Kirghizistan	Experts en mission	1		1
Mongolie	Experts en mission	2		2
Népal	Experts en mission	4		4
Paraguay	Experts en mission	1		1
Pérou	Experts en mission	3		3
Philippines	Experts en mission	1		1
République-Unie de Tanzanie	Experts en mission	1	1	2
Rwanda	Experts en mission	2		2
Sierra Leone	Experts en mission	1		1
Sri Lanka	Experts en mission	2		2
Uruguay	Experts en mission	1		1
Zambie	Experts en mission	1		1
Zimbabwe	Experts en mission	1		1
Total				3 987

